



Coalition Pour La Cour Pénale Internationale
www.iccnw.org

AVIS POUR INFORMATION

15 Juin 2009

CONTACT:

En RDC, Annie Mulumba,
+251911877222

A New York: Anaga Dalal,
(+) 1.646.465.8517,
dalal@iccnw.org

A La Haye: Oriane Maillet
(+) 31 70 311 10 82,
maillet@iccnw.org

LES JUGES DE LA CPI ENVOIENT L'AFFAIRE BEMBA AU PROCES POUR CRIMES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

*La Cour Pénale Internationale Confirme les Charges de Crimes de Guerre et Crimes contre
l'Humanité à l'encontre de l'Ancien Vice-président de RDC*

QUOI: Le 15 juin 2009 à La Haye, la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale (CPI) a confirmé des charges de crimes contre l'humanité et crimes de guerre à l'encontre de Jean Pierre Bemba Gombo, envoyant ainsi l'affaire au procès. Les crimes présumés auraient été commis en République centrafricaine (RCA) du 26 octobre 2002 au 15 mars 2003.

COMMENT: Les juges ont considéré qu'il y avait des preuves suffisantes pour juger Bemba pour 3 chefs de crimes de guerre: viol, meurtre et pillage, et deux chef de crimes contre l'humanité: viol et meurtre. La Chambre a rejeté les chefs de torture comme crime contre l'humanité et crime de guerre mais aussi le chef d'atteinte à la dignité de la personne comme crime de guerre. Les juges ont confirmé que Bemba serait pénalement responsable en tant que chef militaire (conformément à l'article 28(a) du Statut de Rome) et non de manière individuelle (article 25) ou en tant que supérieur (article 28(b)).

QUI: Jean-Pierre Bemba Gombo est le premier suspect et le premier détenu de l'enquête de la Cour en RCA. Bemba, un ressortissant de la République Démocratique du Congo (RDC), est né le 4 novembre 1962 à Bokada, dans la province d'Equateur, en RDC. Bemba était le Président et Commandant en Chef du Mouvement de Libération du Congo (MLC), aussi appelées forces

«Banyamulengue ». Bemba est aussi l'ancien Vice-président de la RDC et Sénateur du Parlement de la RDC.

PROCHAINES ETAPES: Jean Pierre Bemba Gombo sera jugé à la Cour Pénale Internationale. La Présidence devrait établir une Chambre de première instance qui aura pour responsabilité de mener le procès. Avant le début du procès, un certain nombre d'audiences préparatoires auront lieu en vue de traiter de questions diverses telles que la divulgation des éléments preuves à la Défense, la participation des victimes ou encore la langue qui sera utilisée pendant le procès.

COMMENTAIRE ET CONTEXTE:

«Cette décision est un signe d'espoir pour les victimes qui voient que la justice est en marche pour juger leurs bourreaux d'hier,» a déclaré Lucille Mazangue, une avocate de l'Association des femmes juristes de RCA et membre de la Coalition centrafricaine pour la CPI. «Cependant ce n'est qu'un début, ajoute-t-elle. Comme l'a montré l'audience de confirmation des charges et comme le montrera sûrement le procès, d'autres enquêtes doivent être ouvertes contre d'autres personnes pour les crimes commis en RCA.»

« Etant donné l'incidence élevée du viol et la vaste documentation de ce crime par les organisations locales de droits des femmes, la confirmation par les juges des charges de viol comme crime de guerre et crime contre l'humanité était attendue et justifiée, » a dit Brigid Inder, Directrice exécutive des Women's Initiatives for Gender Justice. « Nous nous félicitons de cette décision comme premier pas vers la justice et la responsabilité pour les auteurs de violence sexuelle en RCA et espérons que cela annonce la fin de l'impunité pour de tels crimes au niveau national, » a-t-elle ajouté.

« Pour que la justice prenne vraiment prise dans la région, les gens doivent croire en elle, » a dit William R. Pace, Président de la Coalition pour la CPI, un réseau d'organisations de la société civile de 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante. «Cela nécessite que la Cour intensifie ses efforts de sensibilisation envers les populations centrafricaines et congolaises – et plus particulièrement envers les victimes des crimes desquels Bemba a été accusé. De plus, nous appelons la Cour à maintenir son engagement en faveur de procès justes, efficaces, et indépendants. »

La décision d'aujourd'hui est le résultat d'une audience qui a eu lieu du 12 au 15 janvier 2009 devant la Chambre Préliminaire III de la CPI pour déterminer si les charges à l'encontre de Bemba seraient confirmées. A l'audience, l'Accusation devait soumettre les preuves soutenant les charges avancées, que la défense a pu contester. 54 victimes ont participé à l'audience par l'intermédiaire de leurs représentants.

L'enquête de la CPI en RCA a été ouverte par le Procureur Moreno-Ocampo le 22 mai 2007, à la suite du renvoi du gouvernement de la RCA le 7 janvier 2005.

Le mandat d'arrêt à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo a été délivré sous scellés par la Cour le 23 mai 2008 pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre présumés commis en

RCA. Le mandat a été rendu public le 24 mai 2008. Le même jour, Bemba a été arrêté par les autorités belges et transféré à La Haye le 3 juillet 2008.

Au départ, la Chambre avait indiqué que la décision de confirmation des charges serait rendue 60 jours après le 26 janvier 2009. Cependant, le 3 mars 2009, les juges ont demandé à l'Accusation de considérer de soumettre un document amendé contenant les charges qui comprennent un autre mode de responsabilité pénale que la responsabilité individuelle. Le 30 mars 2009, le Bureau du Procureur a soumis un document modifié contenant les charges avançant la responsabilité en tant que supérieur (conformément à l'article 28 du Statut de Rome) comme alternative à, et non pas en substitution à la responsabilité pénale individuelle (Art 25 (3)(a) du SR).

Le 19 mars 2009, la situation en RCA a été confiée à la Chambre préliminaire II, composée de Juge Hans-Peter Kaul, Juge Ekaterina Trendafilova et Juge Cuno Tarfusser.

Le procès à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo sera le troisième procès de la Cour. Le premier procès de la Cour à l'encontre du chef de guerre congolais Thomas Lubanga Dyilo a commencé en janvier 2009. Un deuxième procès devrait commencer le 24 septembre 2009 pour les chefs rebelles congolais Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés.

La CPI est la première cour permanente internationale capable de juger les individus accusés de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. A ce jour, elle a délivré douze mandats d'arrêt et une citation à comparaître pour des enquêtes dans quatre situations: la République Centrafricaine; le Darfour, Soudan; l'Ouganda et la République Démocratique du Congo. Quatre suspects sont actuellement en détention. Le Bureau du Procureur de la CPI aurait analysé ou est en train d'analyser au moins neuf autres situations sur quatre continents.

Des experts d'organisations de défense des droits de l'homme en RCA et des ONG internationales sont listés sur les pages suivantes pour leurs commentaires et autres renseignements sur cette décision:

Liste d'ONG Experts:

Me. Bruno Gbiefba, Avocat et Membre du Conseil d'administration, Coalition Nationale pour la CPI en RCA

République Centrafricaine

Téléphone: + 236 75 50 72 27; + 236 70 02 72 27

E-mail: gbiegbabruno@yahoo.fr

(Français)

Me. Lucille Mazangue, Avocate et Présidente, Association des femmes juristes de RCA République Centrafricaine

Téléphone: + 236 75 50 88 47

E-mail: Lucillemaz@yahoo.fr

(Français)

**Me. Marie-Edith Douzima Lawson, Coalition Nationale pour la CPI en RCA
République Centrafricaine**

Téléphone: + 236 75 50 31 51; + 236 21 61 823

E-mail: douz6@yahoo.fr

(Français)

**M. Adolphe Ngouyombo, Mouvement de Défense des Droits de l'Homme et d'Action
Humanitaire**

République Centrafricaine

Téléphone: + 236 75 04 13 86

E-mail: adolphengouyombo@yahoo.fr

(Français)

M. Sebastien Mboutou, LEAD CENTRAFRIQUE

République Centrafricaine

Téléphone: +236 75 03 62 88

E-mail: mboutouseba@yahoo.fr

(Français)

**Mme. Karine Bonneau, Directrice, Programme Justice Internationale, Fédération
Internationale des Ligues des Droits de L'Homme (FIDH)**

Paris, France

Tel. mobile:: +33 6 72 34 87 59

Email: kbonneau@fidh.org

(Anglais, Français, Espagnol)

**M. Richard Dickerr, Directeur, Programme Justice Internationale, Human Rights Watch
New York, EUA**

Tel. mobile:: +1 917 747 6731

Email: dickerr@hrw.org

(Anglais)

**M. David Donat Cattin, Directeur, Programme de droit international et de droits humains,
Parliamentarians for Global Action (PGA)**

La Haye, Hollande

Tel. mobile: +31 6 23 31 8581

Email: donat@pgaction.org

(Anglais)

Mme. Carla Ferstman, Directrice, REDRESS

Londres, Royaume-Uni

Tel: +44 20 7793 1777

Email: carla@redress.org

(Anglais et français)

M. Dadimos Haile, Responsable du bureau thématique et justice internationale, Avocats Sans Frontières
Bruxelles, Belgique
Téléphone: 0032 2 22 33 654
E-mail: DHaile@asf.be
(Anglais et français)

M. Christopher Hall, Conseiller Juridique, Amnesty International
Londres, RU
Téléphone: +44 207 241 1728
E-mail: chall@amnesty.org
(Anglais)

Mme. Brigid Inder, Directrice Exécutive, Women's Initiatives for Gender Justice
La Haye, Pays Bas
Téléphone: +31 7 03 02 99 11
E-mail: brigid@iccwomen.org
(Anglais)

Mme. Oby Nwankwo, Directrice Exécutive, Civil Resource Development and Documentation Centre
Enugu, Nigeria
Tel: +234 42 453 739, +234 803 313 2494
E-mail: nwankwooby@yahoo.com
(Anglais)

Mme. Lorraine Smith, Directrice de Programme, International Bar Association (IBA)
La Haye, Pays Bas
Téléphone: +31 (0)70 302 2859
Tel. mobile: + 30 (0)634266310
Email: lorraine.smith@int-bar.org
(Anglais)

Mme. Alison Smith, Avocate, No Peace Without Justice
Bruxelles, Belgique
Tel. mobile: +32 486 986 235
Email: alison@sensible.it
(Anglais)

M. John Washburn, Président, Coalition Américaine pour la CPI
New York, EUA
Tel: +1 212 907 1317;
Email: jwashburn@unausa.org
(Anglais)

***Avis important:** La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), un mouvement indépendant des ONG, est consacrée à l'établissement de la Cour pénale internationale en tant qu'organisation internationale juste, efficace et indépendante. La Coalition dans son ensemble, et son secrétariat, ne prennent pas position quant aux enquêtes, accusations ou situations devant la CPI. Toutefois, les membres individuels de la Coalition peuvent approuver les renvois, fournir un soutien juridique ou autre aux enquêtes menées, ou développer des partenariats avec les collectivités locales et autres organismes dans le cadre de leurs efforts.*

###